



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ DU 28 MARS 2025 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS
POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

ACADÉMIE DE LYON

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 5 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2025 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente de jury du concours :

VIAL Joëlle Adjointe au DRH de l'académie, DRH de proximité Responsable de l'agence départementale de RH de proximité du Rhône – Service RH de proximité du Rhône, Rectorat de l'académie de Lyon

Vice-Présidente de jury du concours :

LACROIX Patricia Infirmière conseillère technique auprès du recteur, Rectorat de l'académie de Lyon

Membres :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
CHAMBOUVET	Marie-Ange	INFIRMIÈRE	DSDEN DE LA LOIRE	42000	SAINT-ÉTIENNE
CHERPIN	Cécile	INFIRMIÈRE	COLLÈGE DE LA CÔTE ROANNAISE	42370	RENAISON
GANNE	Carine	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE JEAN GIONO	692030	SAINT-GENIS-LAVAL
LEROUX	Marie-Laure	MÉDECIN CONSEILLÈRE TECHNIQUE ADJOINTE	DSDEN DU RHÔNE	69007	LYON
LIENS	Jean-Luc	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE CHRISTIANE BERNARDIN	69340	FRANCHEVILLE
MOUTON	Frédérique	INFIRMIÈRE	LYCÉE DES HORIZONS	42140	CHAZELLE-SUR-LYON
NICOLAIEFF	Dimitri	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE JEAN ROSTAND	01100	ARBENT
POLLET	Marie-Pierre	MÉDECIN CONSEILLÈRE TECHNIQUE HORS CLASSE	DSDEN DU RHÔNE	69007	LYON

PRUD'HON	Tony	CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LYON	69007	LYON
RONCHAIL	Pierre	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE JEAN ROSTAND	01100	ARBENT

Suppléant(s) :

SIBOURG	Pierre	INGÉNIEUR D'ÉTUDE HORS CLASSE	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LYON	69007	LYON
CHADEL	Régis	ATTACHÉ D'ADMISTRATION DE L'ÉTAT HORS CLASSE	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LYON	69007	LYON

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 mars 2025

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie



Olivier CURNELLE